

# COMMUNE DE SAINT TROJAN LES BAINS

## ARRETE

### ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

2026-18

Folio 20

**Le Maire de SAINT TROJAN LES BAINS**

**Vu** le code général de la fonction publique territoriale ;

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération n° 2 du 17 mai 2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

**Vu** l'arrêté n° 2021-50 en date du 10/08/2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 01/07/2021,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

| Rang | Nom / Prénom     | Grade actuel   | Promovable à la date du |
|------|------------------|--|-------------------------|
| 1.   | LOURTIES Ludovic | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 01/09/2026              |

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

|  | Femmes | Hommes | Total |
|--|--------|--------|-------|
| Promouvables<br>(Ensemble des agents remplissant les conditions) | 0      | 0      | 0     |
| Inscrits sur le tableau d'avancement de grade                    | 0      | 1      | 1     |

**ARTICLE 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

**ARTICLE 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**ARTICLE 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à St Trojan les Bains, le 13/03/2026

Le Maire,



Marie-Josée VILLAUTREIX